

Frelighsburg, le 18 février 2021

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE BROME-MISSISQUOI**

Une séance spéciale s'est tenue à huis clos par téléconférence à l'Hôtel de Ville, le jeudi 18 février 2021, à compter de 15h. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jean Lévesque.

Sont absentes les conseillères : Suzanne Lessard et Chantal Gadbois

Sont présents les conseiller(ère)s suivant(e)s :

MM.	Bob Lussier	
MME	Lucie Dagenais	Marie-France Moquin

Monsieur Sergey Golikov, directeur général et Madame Anne Pouleur, greffière, secrétaire-trésorière, sont présents.

Conformément à l'article 156 du code municipal, les membres du conseil municipal ont accepté de participer à la séance spéciale malgré le défaut d'accomplissement des formalités pour la convocation. L'avis de convocation ayant été notifié tel que requis par l'article 153 du code municipal en date du 15 février 2021 aux membres du conseil municipal n'étant pas présents à l'ouverture de la séance.

**SUJETS :**

1. Adoption de l'avis de convocation
2. Avis de motion au règlement 115-02-2020 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2021
3. Avis de motion au règlement 116-01-2005(20-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal
4. Levée de la séance

**RÉS 985-02-21 ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par la conseillère Lucie Dagenais  
Appuyé de la conseillère Marie-France Moquin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D': Adopter l'avis de convocation tel que notifié par le manœuvre municipal le 15 février 2021.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 115-02-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2021**

Je, Jean Lévesque, maire, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 115-02-2021 décrétant l'imposition des taxes municipales pour l'année 2021 ;

Le présent règlement vient annuler le règlement 115-02-2020 afin de décréter l'imposition des taxes municipales pour l'exercice financier de l'année 2021 ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Frelighsburg**

**Frelighsburg, le 18 février 2021**

Dans le but de respecter les exigences de la loi, un projet de ce règlement est présenté par le maire séance tenante.

**AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 116-01-2005(20-1) ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Je, Marie-France Moquin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté le règlement 116-01-2005(21-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal ;

Le présent règlement vient modifier les articles 1, 2 et 5 du règlement 116-01-2005(20-1) aux fins de couvrir l'exercice financier de l'année 2021 et fixer le taux d'indexation de la rémunération des élus municipaux à 1.5 % ;

Dans le but de respecter les exigences de la loi, un projet de ce règlement est présenté par le maire séance tenante.

**RÉS 986-02-21 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Bob Lussier  
Appuyé du conseiller Marie-France Moquin  
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : Lever la séance.

ADOPTÉE

---

Jean Lévesque  
Maire

---

Sergey Golikov  
Directeur général